

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [klamoureux-csslaval-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/183a72925bdf03c7b3c48c64>

Date d'obtention : 2026-05-08 13:21:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode a été élaborée de façon minutieuse en concertation avec plusieurs milieux d'interventions. Elle a fait ses preuves et a gagné plusieurs prix. Elle se veut une façon d'uniformiser les interventions et de bien guider les intervenants.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Maintenant, je suis outillée et je sais comment utiliser la trousse sexto étape par étape. Je sais aussi maintenant quand et comment communiquer avec les policiers. Je sais maintenant que je ne dois pas regarder le contenu du téléphone et je sais que je peux confisquer celui-ci.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

La confidentialité est très importante pour protéger les élèves impliqués. Je dois aussi lui demander de ne pas en parler autour d'elle. IL est aussi très important d'évaluer si c'est un acte impulsif ou malveillant.